

## Mur des cons : selon Weill-Raynal, "France 3 cède aux pressions des syndicats pour des motifs politiques"

La direction de France Télévisions a soumis lundi 3 juin au vote des représentants du personnel la mise en œuvre d'une "mesure de mise à pied disciplinaire avec privation de salaire" à l'encontre de Clément Weill-Raynal, le journaliste auteur des images du "mur des cons", filmées au siège du Syndicat de la magistrature (SM).

Avec Clément Weill-Raynal

### **Atlantico : La direction de France Télévisions envisage sept jours de mise à pied avec privation de salaire à votre encontre pour avoir filmé le "mur des cons" du syndicat de la magistrature sans en avoir informé la direction. Comment réagissez-vous à cette sanction ?**

**Clément Weill-Raynal :** Cette décision est parfaitement injuste. **La direction de France Télévisions cède aux pressions des deux syndicats CGT/SNJ qui, dès le début de l'affaire, ont réclamé des sanctions contre moi pour des motifs politiques.** Ils ne me pardonnent pas d'avoir dévoilé les turpitudes du syndicat de la magistrature dont ils se sentent proches politiquement. Tout le reste n'est que littérature. On essaie de me condamner pour une faute professionnelle que je n'ai pas commise.

### **Comment ont-ils motivé cette décision ?**

Je me suis expliqué durant trois heures tandis que France 3 espère s'abriter derrière un communiqué laconique sans aucune motivation : *"Au terme d'un conseil de discipline qui s'est tenu ce lundi au siège de l'entreprise, et après plus de quatre heures d'échanges, les arguments développés par Clément Weill-Raynal n'ont pas permis à la direction de modifier son appréciation des faits"*. Ils ont pris en marche le train lancé par les syndicats, ne savent plus comment en descendre, et se réfugient derrière une forme de dogme de l'inafaillibilité.

Ils ne me reprochent qu'une chose : ne pas leur avoir dit que j'étais l'auteur de ces images. J'estime avoir fait mon travail de journaliste et de citoyen. **Et surtout en vertu de la loi sur la protection du secret des sources journalistiques, qui est une loi qui s'impose à tous, y compris à la direction de France Télévisions, je n'avais aucune obligation de révéler à ma hiérarchie que j'étais l'auteur des images du "Mur des cons"**. J'avais le droit de me taire et face à leurs questions inquisitoriales, j'avais le droit de me défendre d'être l'auteur de cette vidéo. En menant des investigations auprès des autres membres de l'équipe du reportage afin de déterminer si j'étais bien l'auteur de ces images et en me convoquant sur la dénonciation de certains syndicats, la direction a porté atteinte à ce principe essentiel qui est la protection du secret des sources.

Alors que le Conseil supérieur de la magistrature a enterré avec l'hypocrisie que l'on connaît l'affaire en refusant toute sanction contre les magistrats à l'origine du "mur des cons", il est pour le moins paradoxal que je sois la seule personne menacée de sanctions dans cette affaire.

### **Avez-vous l'intention de faire appel ?**

**Je vais me battre pour défendre mon honneur et je contesterai toute sanction par tous les moyens légaux qui sont à ma disposition.** Le secret des sources me protège y compris vis-à-vis de ma hiérarchie. Ils semblent ne pas être d'accord avec cette interprétation. On verra ce que la Justice en dit...

J'avais le droit de me protéger dans un contexte extrêmement hostile. Dès la révélation de l'affaire, la présidente du syndicat de la magistrature accusait un journaliste d'avoir volé les images. Quand un magistrat vous accuse de vol, accusation totalement infondée, il y a un climat suffisamment hostile pour que la personne à l'origine de ces images se protège.

### **Au-delà de votre cas personnel, que révèle cette affaire sur le journalisme et la liberté d'expression en France ?**

**Cette affaire montre comment une certaine pensée unique s'impose dans certains milieux et comment un syndicat comme la CGT et son auxiliaire le SNJ peuvent verrouiller l'information et organiser une campagne de lynchage et de sanction contre un journaliste.** On me cherche une faute professionnelle inexistante. Il suffit de relire les communiqués de la CGT et du SNJ avant même que j'ai pu m'exprimer sur l'affaire pour voir qu'ils prennent position publiquement pour estimer que cette information n'aurait pas dû être portée à la connaissance du public.

**Leur vision de l'information est écrite noir sur blanc : il y a, selon eux, de bonnes et de mauvaises informations.** Et dans le cas qui nous occupe, la mauvaise information est la mise en cause d'un syndicat d'opposition politique très marqué

---

à gauche. Dans le service public, qui théoriquement devrait être neutre, le poids de certains syndicats fait que l'information n'est pas neutre. **Dévoiler les turpitudes d'un syndicat de gauche se révèle aujourd'hui très dangereux pour un journaliste du service public.** J'en fais l'amère expérience - bien que je ne le regrette pas.

Propos recueillis par [Alexandre Devecchio](#)